

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 4
Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région pour l'acquisition d'un véhicule de police

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaients présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, J-L. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. GALANTE-GUILLEMINOT	à	L. VASTEL
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	G. MERGY

Absente excusée : V FONTAINE-BORDENAVE.

Absents : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 21 janvier 2016 adoptant le bouclier de sécurité « soutien à l'équipement des polices municipales »,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la police municipale,

Vu le dossier de demande de subvention,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pour la police municipale dont la dépense est estimée à 21 444.78 € H.T.

Article 2 : de solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention à un taux de 30 %

Article 3 : de donner délégation au Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette demande de subvention.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mme la Présidente du Conseil Régional,
- Mme la Trésorière Municipale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 10/05/17
Publication/Affichage du 10/05/17 au 10/07/17
Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé